

CONDITIONS CONSO

« TVA OFFERTE » ■

ESPRIT LIBRE Votre magasin Arthur Bonnet vous offre la TVA

*Offre valable du 10 au 31 mai 2019,
Pour l'achat d'une cuisine dans les magasins
Arthur Bonnet participant à l'opération.*



Arthur Bonnet offre la TVA, du 10 au 31 mai 2019,
Pour tout achat d'une cuisine d'un montant meubles minimum de 6000 € TTC (hors électroménager et équipement, hors livraison, hors pose et hors travaux annexes)

Le remboursement de la TVA se fait sous forme d'une remise fixe, sur le montant d'achat meubles TTC :

- Soit 16,67% de remise correspondant à la valeur de la TVA à 20%
- Et 9,09% de remise correspondant à la valeur de la TVA à 10%
- Selon le taux de TVA applicable au projet.

Cette offre est réservée aux particuliers et est valable du 10 au 31 mai 2019 dans les magasins Arthur Bonnet participant à l'opération. L'offre est non cumulable avec toutes autres remises ou promotions en cours, non valable sur foires et salons commerciaux